



**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 13 mars 2017**, à 20 heures, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice, située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé sur la route de Chute-Panet (lot 5 331 723 du cadastre du Québec), soit dans le secteur du lac Plamondon.

**Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à autoriser que l'usage chenil puisse être exercé sur le terrain ayant une superficie de l'ordre de 4 514,2 mètres carrés plutôt que de 6 000 mètres carrés, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 23.4.1 *du Règlement de zonage 583-15*.

Cette demande de dérogation est disponible pour consultation durant les heures d'ouverture des bureaux à l'hôtel de ville.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **13 mars 2017** à 20 heures à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 16 février 2017.

La greffière,

Chantal Plamondon, OMA